



interdiction de fumer

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 février 2007

Ayant une brasserie dans une galerie marchande, je suis inscrit au registre du commerce en tant que bar restaurant avec débit de boisson permanent car titulaire d'une licence IV, Je ne trouve pas le décret du JO du 26/11/2006, pouvez-vous m'indiquer comment vous l'avez trouvé ? merci d'avance

Réponse :

Vous trouverez l'ensemble des textes relatifs au décret du 15 novembre 2006 en cliquant sur [La Loi](#) , en haut de la colonne rouge de gauche puis sur **Nouvelle Interdiction de Fumer**